



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
*République Algérienne Démocratique et Populaire*

*Ambassade d'Algérie à La Haye*

سفارة الجزائر بلاهاي

**Statement by H.E. Ambassador Salima Abdelhak  
Permanent Representative of  
the People's Democratic Republic of Algeria  
to the OPCW on Agenda Item 23 related to AOB**

**CSP- 28 CWC  
November 27<sup>th</sup> – December 1<sup>st</sup> , 2023**

**Monsieur le président,**

Nous avons assisté depuis une année à des divergences profondes dans le groupe de l'Europe orientale sur leurs candidatures aux postes de l'OIAC. Nous avons pris en considération leur démarche lorsqu'il s'est agi de postes d'officiers dans ces organes mais lors de cette session, la question a concerné les candidatures au Conseil exécutif de l'OIAC pour lesquels des critères claires ont été définis par la Convention, précisément dans l'article VIII, disposition 23 et pour le Groupe de l'Europe orientale, dans l'Article XII Disposition 23.c. Il aurait été souhaitable que le Groupe de l'Europe orientale ait trouvé un compromis dans son groupe pour éviter que la démarche ne compromette l'intégrité de la Convention. Aujourd'hui, il s'agit de la disposition VIII, demain ça sera une autre disposition et par d'autres parties.

**Monsieur le Président,**

Mon pays insiste sur l'importance de préserver la nature technique de l'OIAC et plaide, par-dessus tout, en faveur de la préservation de l'intégrité de notre convention par des interprétations conformes à son esprit, à son objectif et à sa finalité.

Aussi ma délégation estime que **l'interprétation qui est donnée de l'article VIII, disposition 23 rompt avec la pratique établie depuis la création de l'OIAC et considère par conséquent qu'elle ne saurait constituer un précédent pour la nomination à venir des membres du Conseil Exécutif.**

Je souhaiterais que cette déclaration soit circulée en tant que document officiel de cette session et publié sur le site web de l'Organisation.

**Je vous remercie pour votre aimable attention**